

**PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 A 19H00**

**Salle de réunion nouveau siège CCCVV (131 Rue de la Vallée Verte 74420 BOEGE)**

Sur convocation en date du 4 septembre 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 11 septembre 2023 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

**Présents :**

Mmes SCHERRER Fabienne – ROCH Jacqueline - NOVEL Martine - VAUDAUX Séverine - VERDAN Julie.

MM. MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel – CHARDON Patrick – BOSSON Jean-François – DETRAZ Laurent – DUFOURD Pierrick – COSTAZ Jean-Paul – CHAUTEMPS Pierre – NAMBRIDE Christian - DESBIOLLES Laurent – LETONDAL Vincent – BRON Marc – GUIBERTI Frédéric – VANDERMALIERE Gilles - SAILLET Patrick.

**Absents excusés :**

- VAUDAUX Célia.
- BAUD GRASSET Joël.
- BONNET Pierre.
- VILLARET Bernard.

**Pouvoirs :**

- Mme VAUDAUX Célia donne pouvoir à M Vincent LETONDAL.

**Secrétaire de séance :** Mme VAUDAUX Séverine.

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

**I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Séverine VAUDAUX est nommée secrétaire de séance.

**II. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 10/07/2023**

M. Marc BRON fait remarquer qu'il y a des fautes de frappe dans le tableau concernant les différents scénarios établis pour la construction de l'école maternelle de Villard avec plusieurs fois le mot ration au lieu de ratio.

Hormis cette correction, le procès-verbal de la réunion de conseil communautaire du 10/07/2023 est approuvé à l'unanimité.

### **III. LOCAL ADMR : CONVENTION ET NETTOYAGE DES LOCAUX**

Monsieur le Président propose aux élus du Conseil Communautaire de rédiger une nouvelle convention avec l'ADMR compte tenu du fait que l'association a déménagé. Il propose également de prendre en charge les frais de ménage de l'association ce qui correspondrait à une subvention en nature à valoriser dans la convention. La CCVV mandate une entreprise pour le reste du bâtiment, ça ne représenterait pas un gros surcoût dans la mesure où l'entreprise est déjà présente sur place.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (

VALIDE la proposition de prise en charge financière des heures de ménage de l'association ADMR, aide financière qui sera valorisée dans la future convention entre l'association et la Communauté de Communes.

AUTORISE le Président à signer une nouvelle convention avec l'ADMR,

### **IV. RESSOURCES HUMAINES**

Chaque année, l'annualisation du temps de travail du personnel est recalculée en fonction du nombre de jours fériés, des jours travaillés et des jours chômés. Cette année, la durée hebdomadaire de travail de 8 postes d'AISEM, emplois permanents à temps non complet passe à 32,56/35ème et 1 poste d'ATSEM, emploi permanent à temps non complet à 34,60/35ème (au lieu de 32,18/35ème actuellement). En effet, le calendrier des jours fériés variant chaque année, le planning de travail peut être modifié de quelques heures. Et puis il y a une ATSEM qui est en charge de l'accompagnement des enfants jusqu'au bus ce qui augmente le temps de travail vis-à-vis des autres ATSEM.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (

VALIDE l'annualisation du temps de travail proposé par M. le Président.

### **V. GESTION DES ECOLES**

#### **1. Projet école maternelle de Villard**

M. Patrick CHARDON, vice-président en charge des travaux, expose dans les grandes lignes les dates à retenir concernant le projet d'école maternelle de Villard :

- L'Avis d'Appel Public à Concurrence a été publié le 30/08/2023.
- Les candidats peuvent déposer un dossier jusqu'au 02/10/2023.
- Le 16/10/2023 sera organisé le premier jury pour retenir les 3 candidats qui vont concourir.
- Le deuxième jury sera organisé le 29/01/2024 pour inspecter les projets des 3 candidats retenus.

M. Laurent DESBIOLLES demande quand démarreront les travaux. M. CHARDON répond que ça ne sera pas avant 2025. Il rappelle qu'il y a de toute façon des travaux en cours sur le bâtiment existant qui sont organisés par la commune.

## 2. Travaux école maternelle de Boège

M. Patrick CHARDON rappelle aux élus que les menuiseries au sein de l'école maternelle de Boège ont toutes été changées. Le timing était serré mais il a été respecté par l'entreprise PELLET JAMBAZ. La suite des travaux est programmée pour les vacances de la Toussaint :

- les stores extérieurs,
- dépose et réaménagement du SAS qui nécessite des reprises de maçonnerie qui n'ont pas pu être organisées durant l'été,
- reprise de l'étanchéité du toit terrasse et isolation,
- les puits de lumière vont être remplacés.

Le changement des menuiseries est positif, que ce soit visuellement et thermiquement. Des ponts thermiques ont été supprimés au niveau des piliers rond du bâtiment. Pour autant, avec les températures de ce mois de septembre, les températures restent élevées dans l'école. Cela s'explique en partie par la panne survenue sur l'extracteur d'air qui doit être remplacé dans les prochains jours et par l'absence store.

## 3. Rentrée scolaire 2023

Mme Fabienne SCHERRER, en charge des affaires scolaires, explique que les cartes ont été rebattues pour la rentrée scolaire car une ATSEM avait des rapports difficiles avec la directrice de l'école d'Habère-Poche. Mme Christelle GAVARD qui travaillait à Boège a donc fait sa rentrée à Habère-Poche. A Bogève, Mme Ghyslaine COLLAVET a été prolongée. Une ATSEM est partie de manière totalement inopinée. Mais elle a été remplacée par Mme Marie-Christine LEROY.

M. Pierrick DUFOURD demande si Christelle GAVARD avait un contrat qui permettait de la changer d'école.

Il y a une nouvelle organisation au sein du personnel ATSEM liée à quelques changements et un départ, la composition au sein des écoles est donc la suivante :

- **Ecole maternelle de Boège** : 5 ATSEM : Fatima BOUCHER, Marie-Christine LEROY, Caroline COVEMACKER, Charlotte LETURGEZ, Sara FERNANDES.
- **Ecole maternelle de Villard** : 1 ATSEM, Helène BERTRAND
- **Ecole maternelle de Bogève** : 2 ATSEM : Julie VESIN, Ghyslaine COLLAVET.
- **Ecole maternelle d'Habère-Lullin** : 2 ATSEM : Fabienne GAYDON, Estel BRUSSON.
- **Ecole maternelle d'Habère-Poche** : 2 ATSEM : Elodie RENARD et Christelle GAVARD.

La rentrée s'est bien passée pour l'ensemble des écoles.

M. Patrick SAILLET demande un point d'information sur le Collège. M. MUSARD explique que certains enfants entament leur troisième année sans professeur de Français. M. MUSARD explique qu'il était à une réunion pour le choix du maître d'œuvre pour le nouveau projet. Le problème a été abordé mais personne n'a de solution. Il manque 4 professeurs à Boège, 11 à Bonneville.

## VI. NOUVEAUX LOCAUX

### 1. Avenant au marché lotn°4 menuiseries intérieures / extérieures

M. Patrick CHARDON explique aux élus du Conseil Communautaire que certains travaux effectués au sein des locaux n'étaient pas prévus au marché notamment :

- Mise en place de châssis vitrés entre les bureaux pour un montant de 23 853.37€
  - L'augmentation du coût des matières premières pour un montant de 2 241.54€
  - La fourniture de portes intérieures stratifiées pour un montant de 14 095.89€
  - Une moins-value d'un montant de 32 250€ concernant les menuiseries aluminium vitrées prévues initialement.
- ⇒ Soit un total de plus-values d'un montant de 7 940.80 HT soit 9 528,96€ TTC

M. le Président propose de signer un troisième avenant au contrat pour ce lot n°4 afin de régulariser ces plus-values.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (

VALIDE l'avenant n°3 du lot n°4 « Menuiseries extérieures et intérieures » d'un montant de 7 940.80€ HT.

M. CHARDON ajoute qu'il restera un avenant à régulariser pour le lot n°8 serrurerie.

## **2. Travaux appartements**

M. Patrick CHARDON rappelle aux élus communautaires qu'à la suite des difficultés rencontrées avec l'entreprise GAZI YORUK, les travaux du second appartement ne sont pas encore terminés.

Il reste un peu de peinture et quelques petits travaux pour terminer l'habillage du velux d'une des chambres, nous allons solliciter notre employé technique pour terminer les travaux et permettre à la locataire de prendre possession des lieux pour la fin du mois d'octobre.

## **3. Réfection façade**

M. CHARDON informe le conseil communautaire que le liquidateur a pris contact avec la CCVV. Il a dit qu'il allait résilier les contrats ce qui interroge M. CHARDON car la CCVV doit environ 30 000 € sur le lot doublage et cloisons. Mais la CCVV a désormais la possibilité de demander des devis pour les travaux qui n'ont pas été réalisés par l'entreprise GAZI YORUK.

Concernant le lot doublage et cloisons, il restera à réaliser les travaux de la cage de désenfumage. Ce sont des travaux délicats à réaliser, il faudra trouver un prestataire qui accepte de s'en saisir.

En ce qui concerne les façades, M. CHARDON rappelle que les travaux ne sont pas terminés. Il y a beaucoup de reprises à effectuer. Mais l'artisan a été payé plus que ce qu'il aurait dû être payé au regard des reprises à réaliser. Il aurait été préférable de lui devoir 30 000 euros sur ce lot. M. CHARDON va demander un devis pour estimer le coût des reprises en façade pour dialoguer avec le liquidateur.

M. DESBIOLLES demande comment se passe la cohabitation entre les différents usagers du bâtiment et si la Maison France Service reçoit du monde. M. le Président répond que c'est très calme depuis la fin de la période déclaration des impôts. Mais les personnes qui utilisent le service sont enchantées. Parfois le personnel France Service est sollicité pour tout est n'importe quoi. Une semaine portes ouvertes est organisée début octobre pour faire connaître la Maison France Service et attirer des visiteurs. Il faudra faire connaître les dates aux communes.

## **VII. LEADER**

M. le Président explique que la convention tripartite LEADER (Région-SIAC-GAL) est toujours en discussion avec la Région. Cette convention doit être présentée en Commission Permanente à la Région AURA le 29/09/2023. M. Wauquiez, Président de la Région AURA signera la convention dans la foulée, à condition que tous les contractants l'aient approuvé auparavant.

Le premier comité Leader sera ainsi organisé le mercredi 20/09/2023. L'ordre du jour de ce comité comprendra les points suivants :

- Election du président du GAL
- Présentation, puis approbation de la convention tripartite LEADER et mandat au président pour la signer.
- Présentation, puis approbation du règlement intérieur du GAL et mandat au président pour le signer.
- Présentation, puis approbation des AAP/AAC (appels à projets/appels à candidatures) pour la période 2023/24

Monsieur le Président demande aux élus du Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 entre la Région, le SIAC et le GAL du Nord des Alpes.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (

AUTORISE le Président à signer la convention tripartite.

M. le Président ajoute que le comité LEADER du GAL devra également adopter son règlement intérieur, qui sera validé par la Région après la convention tripartite LEADER.

Il faudra également s'entendre sur les projets à financer sachant que la Région AURA a affiché sa volonté de soutenir les petits projets en nombre plutôt que quelques gros projets. Ils estiment par exemple que la mobilité douce ne doit pas être subventionnée par LEADER car c'est une thématique qui est déjà largement subventionnée par d'autres financeurs. M. MUSARD rappelle que c'est une petite enveloppe. M. LETONDAL rétorque que ça représente globalement 1 million par habitant. M. MUSARD répond que l'enveloppe a déjà été diminuée de 20% donc ce serait plutôt de l'ordre de 800 000 euros pour des porteurs de projets publics ou privés. C'est une personne de la CCFG qui va monter les dossiers de projet à l'échelle du GAL. Il faudrait au niveau de chaque commune rebalayer les projets éligibles et les faire remonter. M. Jean-François BOSSON rappelle le fonctionnement de la réunion organisée à Viuz où les élus avaient été concertés au cours des ateliers mais finalement on leur a doucement fait comprendre qu'il fallait coller avec ce qui avait été décidé plus haut. A ce sujet, M. LETONDAL demande s'il serait possible d'accéder au compte rendu de cette réunion organisée à Viuz. M. le Président se renseigne mais il semblerait qu'il n'y ait pas eu de compte rendu.

## **VIII. PROJET D'ABATTOIR PUBLIC**

Le 20 juillet 2023, le Président du Conseil Départemental de Haute Savoie a écrit à l'ensemble des 21 EPCI de la Haute Savoie afin de leur soumettre son projet de création d'un abattoir multi-espèces départemental.

En effet, l'abattoir public de Megève rencontre quelques difficultés du fait du vieillissement de la structure mais certainement également de son emplacement et de son dimensionnement.



Il demande à chaque EPCI de bien vouloir se prononcer avant le 30 septembre 2023 sur la création de l'abattoir ainsi que sur la forme juridique de la structure porteuse de ce projet qui pourrait prendre la forme d'un syndicat mixte qui réunirait l'ensemble des EPCI de la Haute Savoie.

Le coût d'investissement de ce projet est estimé à 7 175 000€, le coût de fonctionnement à 1 500 000 € annuel.

Le département pourra apporter une subvention d'un montant de 80% à la structure porteuse pour financer l'investissement.

Le département ne verserait pas de subvention pour le fonctionnement qui devrait s'équilibrer avec l'activité commerciale.

M. LETONDAL demande comment on peut donner son accord de principe sans savoir ce que ça nous coûterait réellement. Il a récemment lu dans le Dauphiné que le projet ne faisait pas l'unanimité au niveau de la Communauté de Communes Arve et Salève. M. Marc BRON estime que l'investissement coûterait plus ou moins 15 000 € à la CCVV si on part sur une réparation au nombre d'habitant.

Mme SCHERRER et M. LETONDAL proposent de nuancer l'accord de principe en capant avec les montants communiqués à ce jour. M. le Président pense que le département ne peut participer au fonctionnement car c'est une activité commerciale. M. COSTAZ rappelle que c'est un sujet arrivé récemment sur la table et il faut se positionner avant fin septembre sans avoir tous les détails. M. DUFOURD pense qu'on peut prendre un accord de principe sur les chiffres présentés ce soir. M. LETONDAL estime qu'il ne faut pas prendre en compte le fonctionnement puisque c'est une activité commerciale.

M. le Président propose de prendre un accord de principe dans la limite d'un montant d'investissement plafonné à 8 millions d'euros.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 {

AUTORISE le Président à donner un accord de principe au projet d'abattoir public selon les termes formulés par le conseil communautaire.

## **IX. GESTION DES BIODECHETS**

M. Jean-François BOSSON rappelle qu'au 1er janvier 2024 tous les ménages devront pouvoir trier leurs biodéchets (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée. Une opération a déjà été menée à partir de 2010. Certes les composteurs n'étaient pas de bonne qualité et la plupart d'entre eux sont déjà partis au rebut. Mais cette opération a eu le mérite de sensibiliser toute une frange de la population avec 900 composteurs distribués en sachant que la Vallée Verte abrite environ 4200 foyers.

Aujourd'hui encore, les biodéchets représentent un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des Français, près d'un quart de la poubelle type des ménages de la Vallée Verte.

M. BOSSON rappelle que le SIDEFAGE avait organisé une étude sur les biodéchets pour ses adhérents avec des scénarios de collecte des biodéchets adaptés et définis en concertation avec chaque territoire adhérent. La commission déchets de la CCVV avait alors demandé au bureau d'étude d'étudier un scénario idéal avec un mix de différentes solutions de collecte des biodéchets (document annexé à la convocation) :

**Compostage individuel :**

- Couverture de 2685 foyers – 75 % des tonnages détournables
- Coût investissement : 100 000 € HT
- Coût fonctionnement : 22 241 € y compris amortissement composteurs (5 ans soit 1300 € par an)

**Collecte des biodéchets sur 8 PAV :**

- couverture de 1260 foyers – 22 % des tonnages détournables
- Coût investissement : 18 500 € HT
- Coût fonctionnement : 22 500 € y compris amortissement colonnes (8 ans soit 2300 € par an), 14 000 € de collecte, 5000 € de nettoyage, 3200 € de traitement et 500 € de maintenance

**Compostage collectif :**

- couverture de 280 foyers – 3 % des tonnages détournables
- Coût investissement : 15 500 € HT
- Coût fonctionnement : 4 386 € HT € y compris amortissement composteurs (5 ans soit 3100 € par an)

Compte tenu de l'échéance du 01/01/2024, le bureau s'est saisi du sujet lors de la séance du 04/09/2023.

Le bureau estime qu'une grande partie des foyers logeant en maison individuelle sont d'ores et déjà équipés de composteurs et sensibilisés à la pratique. Il existe en milieu rural une culture du compost au coin du jardin et les administrés sont de plus en plus nombreux à se préoccuper de leurs déchets. La CC de la Vallée Verte a distribué une quantité non négligeable de composteurs par le passé qui ne sont probablement plus tous en service, mais qui ont initié durablement les foyers à la pratique du compostage. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire d'avoir un composteur pour composter, cela peut se faire dans un coin du jardin.

En ce qui concerne le compostage collectif, quelques rares copropriétés se sont équipées et ont fait appel au SIVALOR pour développer le compostage. Toutefois, le bureau rappelle que l'équilibre du compostage collectif est sensible (adhésion des membres, essoufflement, qualité des apports, etc.) et que la CCVV ne dispose pas des ressources humaines pour assurer le suivi des sites de compostage collectifs.

Compte tenu de ces éléments, le bureau propose de mettre l'accent sur la collecte des biodéchets en PAV pour toucher un plus large gisement (près du ¼ du gisement) car cette solution serait finalement accessible à tous. Par ailleurs, la solution est évolutive, on peut très bien commencer avec 8 points et en ajouter quelques-uns par la suite. Cela nécessite d'acheter des conteneurs aériens adaptés et faire appel à un prestataire pour la collecte et le nettoyage des biodéchets. En ce qui concerne le traitement, la Compostière de Savoie, implantée à Perrignier, dispose de l'agrément depuis peu et constitue l'exutoire le plus proche. L'investissement est estimé à 18 500 € HT. Les frais de fonctionnement sont estimés à près de 22 500 € (14 000 € de collecte, 5000 € de nettoyage, 3200 € de traitement et 500 € de maintenance).

Mme Séverine VAUDAUX pense que c'est dommage de ne pas reconduire la distribution de composteurs individuels car cela avait bien marché. M. BOSSON répond qu'il ne serait plus possible de gérer cela comme on l'a géré en 2010. Les collectivités qui ont mis en place cela ont mis les moyens avec des maîtres composteurs qui assurent le suivi et la réussite des opérations. M. LETONDAL pense que la CCVV peut engager en parallèle

un gros travail de sensibilisation pour expliquer que le compostage n'est pas simplement utile pour le jardin et communiquer davantage sur l'aspect réduction des déchets.

Plusieurs élus s'inquiètent du côté pratique pour déverser les biodéchets dans les conteneurs aériens. M. BOSSON répond que les opercules des conteneurs seront spécifiques à la collecte des biodéchets pour qu'il ne soit pas possible de faire rentrer des déchets verts encombrants par exemple. Il faudra inviter les habitants à se doter de bio seau pour le transport des biodéchets. Des sacs en papier kraft sont souvent distribués par les collectivités pour les mettre à l'intérieur du bio seau et faciliter la dépose dans le conteneur. Le bureau s'est intéressé à ces détails mais M. BOSSON précise que la fourniture de sacs en papier kraft représenterait un budget annuel de 17 000 € HT. Certains territoires ont fourni des sachets kraft la première année avant d'inviter les usagers à utiliser les sacs en papier kraft qu'on trouve dans tous les magasins alimentaires au rayon fruits et légumes. Cela nécessite de mettre en place une bonne campagne de communication pour que les usagers adoptent d'entrée de jeu les bonnes pratiques.

M. MUSARD rappelle qu'il reste peu de temps pour se mettre en conformité. Selon lui c'est un moyen intéressant d'amorcer la collecte des biodéchets pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de composter à leur domicile. La CCVV aura la possibilité de mettre en place d'autres actions à l'avenir.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (

VALIDE l'orientation proposée par le bureau

AUTORISE le Président à lancer les consultations nécessaires pour organiser cette collecte (achat des conteneurs, choix du prestataire).

## **X. QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Bennes cartons bruns**

M. Emmanuel BOGILLOT interpelle M. BOSSON au sujet de la collecte des cartons bruns en Point d'Apport Volontaire. Il rappelle que cela avait été discuté par le passé et il aimerait savoir si c'est possible d'étudier cette solution de collecte pour désengorger la déchetterie et améliorer la qualité du tri car bon nombre d'usagers mettent encore les cartons bruns dans le conteneur jaune multi flux supposé recevoir les cartonnettes. M. BOSSON se renseigne et reviendra vers le conseil avec des éléments.

### **2. Transport scolaire**

M. BOGILLOT a fait remarquer à M. LETONDAL avant le début de la séance que les 10 minutes gagnées sur le transport scolaire pour le confort des enfants avaient déjà été perdues au regard des horaires de transport scolaire constatés sur le terrain.

M. LETONDAL rassure les élus en précisant que sur les 3 cars qui partent en direction des lycées d'Annemasse, il y en a effectivement un qui a été avancé pour assurer des correspondances. Mais il reste deux bus qui desservent les établissements scolaires d'Annemasse qui respectent les engagements pris par la Région et qui partent plus tard que d'habitude. Mais M. LETONDAL fait remarquer qu'il n'y a pour le moment pas beaucoup d'enfants qui prennent ces bus car les usagers n'ont pas changé leurs habitudes et montent dans le premier bus qui passe.



### **3. Foire de la St Maurice**

Fabienne SCHERRER convie tous les élus à la Foire de la St Maurice pour le pot à 11h45.

### **4. Dates des vœux**

M. DESBIOLLES demande si les mairies ont déjà arrêté les dates des vœux. Habère-Lullin a arrêté la date du 13/01 à 18h pour inaugurer dans le même temps la salle des fêtes.

### **5. Certificat d'urbanisme**

M. Pierrick DUFOURD demande aux élus comment ils gèrent les certificats d'urbanisme en sachant que la DDT ne les traite plus. Personne n'a de solution. M. LETONDAL demande pourquoi nous ne sommes pas en PLUi. M. MUSARD répond que c'est par ce que nous avons moins de 10 000 habitants. On pourrait se doter d'un service urbanisme si on le souhaitait mais Mme SCHERRER fait remarquer que cela représente un coût non négligeable.

### **6. Mobilité douce**

M. Laurent DESBIOLLES demande si on a des nouvelles concernant la mobilité douce à la suite des récentes annonces de M. SADDIER. M. MUSARD répond qu'il n'a pas eu la possibilité d'échanger avec lui à ce sujet.

Séance levée à 20h15



